

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 502-2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, aux personnes intéressées que le REGLEMENT # 502-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 377-2006 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal lors de la séance du 3 août 2021 ET entre en vigueur en date du présent avis de promulgation.

Ce règlement a pour objectif d'actualiser la réglementation de la municipalité en matière de traitement des élus municipaux et de la rendre conforme aux exigences de la Loi sur le traitement des élus municipaux qui encadre les pouvoirs du Conseil municipal de fixer le traitement des élus municipaux.

DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 10^{ième} JOUR DE AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.

Gilles Piché

Directeur général et secrétaire-trésorier